DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 25

exercice: 29

Séance du 29 JUIN 2017 A 19H30

L'An Deux Mil Dix Sept, le 29 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :

30 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2017

N° 53/2017

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Semaine de 4 jours dans les écoles primaires.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel à Mme FLICKER Gisèle
Mme DEMAIZIERE Chantal à Mme BENOIT Marie-Hélène
M. FOUCAL Olivier à M. BREGEOT Claude

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la possibilité donnée, par décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, aux écoles maternelles et élémentaires publiques d'une commune de revenir à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire 2017/2018. Les enfants auraient alors classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 dans toutes les écoles élémentaires et maternelles excepté à l'école élémentaire du Centre où les horaires seront : 8h20 à 11h20 et 13h20 à 16h20, du fait de la fusion ; avec maintien des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) chaque jour de 16h45 à 18h15.

Les conseils d'école et les familles consultés y sont favorables en très

grande majorité.

Le Conseil Municipal présent et représenté,

Après délibération,

Est unanime au retour de la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée des classes ; à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 dans toutes les écoles publiques élémentaires et maternelles excepté à l'école élémentaire publique du Centre dont les horaires seront : 8h20 à 11h20 et 13h20 à 16h20 du fait de la fusion ; avec maintien des Nouvelles Activités Périscolaires chaque jour d'école.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,